

Les conditions climatiques favorables de la dernière semaine ont permis un progrès des taux de matière sèche du maïs ensilage de l'ordre de 3 % en **Ardenne**.

Là-bas, le stade optimal de récolte va être atteint en variétés ultra-précoces (indice FAO inférieur à 190) à partir de cette semaine. Les meilleures situations (semis très précoces, sols séchant et/ou superficiels, excellente exposition, ...) peuvent d'ores et déjà être récoltées tandis qu'en conditions moyennes, les parcelles pourront être ensilées en deuxième partie de semaine à partir du 5 octobre et tout au long de la semaine suivante.

En variétés moins précoces, il est nécessaire d'attendre une semaine supplémentaire puisque la teneur minimale de 31 % de M.S. n'est pas encore atteinte partout. Les meilleures situations pour ces variétés pourront être récoltées en début de semaine prochaine à partir du 9 octobre tandis qu'en situations moyennes, le stade optimal sera atteint aux environs de la mi-octobre.

Ailleurs au sud du pays (Condroz, Famenne, Région herbagère liégeoise), les récoltes ont bien progressé la semaine dernière grâce aux excellentes conditions météorologiques. Dans ces régions et dès que la météo s'améliorera de nouveau, il n'est plus nécessaire d'attendre pour récolter les parcelles semées à date normale. Méfiance toutefois avec les quelques semis plus tardifs (après le 10 mai) qui n'atteignent pas toujours la maturité optimale.

Le Centre Pilote Maïs

Situation des maturités du maïs ensilage

(estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 40 du 2/10/2017 au 9/10/2017)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt très précoces (FAO < 190)			Variétés plutôt précoces (FAO < 230)		
	Du 2 au 09/10/2017	Du 3 au 10/10/16	Du 28/9 au 05/10/15	Du 2 au 09/10/2017	Du 3 au 10/10/16	Du 28/9 au 05/10/15
Ardenne (Bonnerue, Cul-des-Sarts, Offagne, Stoumont, Villers-la-Bonne-Eau, Werbomont)	De 29 à 32 %	29,5 %	25,5 %	De 27 à 30 %	28,5 %	24,5 %

Les avertissements sont disponibles sur le site du Centre Pilote Maïs (www.centrepilotemaïs.be). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR, de la Province de Liège-Agriculture, de Brabant Wallon Agro Qualité ; de l'OPA de Ciney et du Centre de Michamps. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.